

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Jeudi 20 Mai 2021 à 20h30

Date de convocation 14 Mai 2021 – Date d'affichage 27 Mai 2021

Effectif légal du conseil municipal : 15 – Nombre de conseiller en exercice : 15 - Nombre de conseillers présents : 14 – Nombre de conseillers votants : 15- dont un pouvoir

Le jeudi vingt mai deux mil vingt et un à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de madame Noëlle LEFORESTIER, Maire.

Etaient Présents les conseillers municipaux suivants

Noëlle LEFORESTIER, Laure LEDANOIS, José CAMUS FAFA, Isabelle RAPILLY, Gérard LEMOINE, Stéphanie SOHIER, Rose-Marie LEROTY, Michel GARRAULT, Sylvie CHRISTY, Roger MAUDUIT, Emilie ALIX, Nathalie HEROUET, Jacques LEVEQUE, Michel LOY

Représentés / votants : Patrick LENORMAND représenté par Roger MAUDUIT

Secrétaire de séance : Stéphanie SOHIER

Compte rendu réunion du 14.04.2021 : Le procès-verbal du Compte rendu de réunion est approuvé à l'unanimité, sans aucune remarque.

ORDRE DU JOUR

- 1- Conventions avec les commerçants à l'année
- 2- Conventions avec les commerçants saisonniers
- 3- Convention- tracteurs sur l'estran
- 4- Biens sans maître
- 5- Lotissement du Pont
Modifications- Vente- Divers
- 6- Création d'une nouvelle adresse
- 7- Le Parc
- 8- Salle Guillon
- 9- Cinéma
- 10- Camping Le Clos Marin
- 11- Eclairage près du camping
- 12- Logements communaux
- 13- Le marché, les manèges, les forains
- 14- Subventions
- 15- Vidéoprotection
- 16- STEP – bilan assainissement
- 17- Indemnités de fonction des conseillers délégués
- 18- Prélèvements des eaux de baignades
- 19- Ecole : transports scolaires, divers
- 20- Préparation de la saison
- 21- Stagiaires
- 22- Sauveteurs S.N.S.M.
- 23- Petits travaux
- 24- Délégations aux adjoints
- 25- Commune – décision budgétaire modificative n°1
- 26- Camping – décision budgétaire modificative n°1

Ajout de question à l'ordre du jour

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil afin d'ajouter des questions à l'ordre du jour :

- Fond d'aide aux jeunes-FAJ
- Elections
- Coupe d'herbe
- Jury d'assises
- Photocopieur- Ordinateur
- Achat Lave-vaisselle-Cantine

Le conseil, à l'unanimité, autorise l'ajout de ces questions à l'ordre du présent conseil municipal qui se présente comme suit :

ORDRE DU JOUR

- 1- Conventions avec les commerçants à l'année
- 2- Conventions avec les commerçants saisonniers
- 3- Convention- tracteurs sur l'estran
- 4- Biens sans maître
- 5- Lotissement du Pont
- Modifications
- Vente
- Divers
- 6- Création d'une nouvelle adresse
- 7- Le Parc
- 8- Salle Guillon
- 9- Cinéma
- 10- Camping Le Clos Marin
- 11- Eclairage près du camping
- 12- Logements communaux
- 13- Le marché, les manèges, les forains
- 14- Subventions
- 15- Attribution de subvention
- 16- Vidéoprotection
- 17- STEP – bilan assainissement
- 18- Indemnités de fonction des conseillers délégués
- 19- Prélèvements des eaux de baignades
- 20- Ecole : transports scolaires, divers
- 21- Préparation de la saison
- 22- Stagiaires
- 23- Sauveteurs S.N.S.M.
- 24- Petits travaux
- 25- Délégations aux adjoints
- 26- Commune – décision budgétaire modificative n°1
- 27- Camping – décision budgétaire modificative n°1
- 28- FAJ
- 29- Elections
- 30- Coupe d'herbe
- 31- Jury d'assises
- 32- Photocopieur – Ordinateur
- 33- Lave-vaisselle- Cantine scolaire

Questions diverses et tour de table

1- Convention-Droit des terrasses et vérandas avec les commerçants à l'année

Madame le Maire informe le conseil qu'une convention pour les droits de terrasses et les vérandas va être élaborée pour les commerçants qui en fait la demande.

Elle fera l'objet d'un enregistrement avec signature suivi d'un affichage sur chaque commerce.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord à la signature de la Convention qui sera gratuite pour l'année 2021.

- La marée
- Le Galichon
- L'ancien Pirouais
- O' coupe faim

2- Convention- Droit d'emplacement avec les commerçants saisonniers

Madame le Maire informe le conseil qu'une convention de droit d'emplacement va être élaborée avec les commerçants saisonniers.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord à la signature de la Convention qui sera gratuite pour l'année 2021 ;

- Bar container du 1^{er} Juin au 30 Septembre 2021- Devant le camping

- A Armanville en Juillet –Août

Eau, électricité seront à la charge des commerçants saisonniers ;

Exceptionnellement, en raison de la covid 19, les emplacements seront gratuits.

3- Convention-tracteurs sur l'estran

Accès à l'estran – Laissez-passer et code de bonne conduite

Madame le Maire informe le conseil que les laissez-passer d'accès à l'estran vont être à disposition gratuitement à l'accueil de la mairie à compter du 26 Mai prochain pour les habitants ou les résidents de Pirou.

Cette année encore, les laissez-passer seront accompagnés de la charte de bonne conduite des utilisateurs des engins nautiques inspirée par celle de l'association AUENP.

Ils feront l'objet d'un enregistrement avec signature assorti d'un courrier explicatif incluant les quatre zones de stationnement et les diverses formalités.

Ce stationnement sera gratuit sur décision du Conseil Municipal.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord à la distribution de la charte.

Madame le Maire rappelle que la commune règlera la D.G.F.I.P. mais que cela restera gratuit pour les usagers. Pirou n'a pas de port.

Les marées ont une très forte amplitude.

Madame le Maire rappelle la convention signée avec Monsieur le Préfet.

Le balisage va être mis en place dans quinze jours.

4- Biens sans maître

Madame le Maire informe le conseil que la préfecture de la Manche a fait parvenir en mairie un arrêté qui fixe la liste des immeubles présumés vacants et sans maître dans le département de la Manche.

Les parcelles AK 100- AK 101- AL 41- AL 80 sont situées à Pirou.

La commune a fait les démarches nécessaires d'affichage et demandé aux services de la publicité foncière de bien vouloir fournir des certificats du conservateur concernant les parcelles cadastrées AK 100- AK 101- AL 41- AL 80 (réf/plans).

Suite à ces consultations réglementaires, la commune doit désormais délibérer afin d'intégrer ces parcelles reconnues vacantes et sans maître dans le domaine communal, sinon celles-ci seront automatiquement intégrées dans les biens de l'Etat. Un arrêté municipal sera pris en conséquence.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil décide, à l'unanimité, d'intégrer les parcelles AK 100- AK 101- AL 41- AL 80 certifiées vacantes et sans maître dans le domaine communal et de prendre un arrêté municipal en conséquence.

5- Lotissement du Pont

- **Modifications**
- **Vente**
- **Divers**

Cession de parcelles n°16

Le lotissement « Le Pont » est en deux parties.

Le projet prévu sur la seconde partie (salle de convivialité et parking) ne sera pas réalisé puisqu'il y a la salle Guillon. Madame le Maire souhaite que le Conseil Municipal délibère afin de sortir cette partie du lotissement, de modifier le permis d'aménager, de prévoir la présence d'un géomètre afin d'effectuer le relevé de cette superficie et toutes les formalités attenantes, tout en prévoyant le financement.

Les deux propriétaires colotis actuels seront contactés pour accord.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à modifier le permis d'aménager et à faire toutes les démarches nécessaires à ce changement.

Cession de parcelle lotissement le Pont – Lot n°16

Madame le Maire informe le conseil que Madame BRISMONTIER Margot, habitant le 25 la grand rue 50 580 DENNEVILLE, souhaite acquérir le lot n°16 du lotissement Le PONT au tarif défini par délibération de conseil municipal du 28 mai 2020, soit un total de 18 375 € HT pour une superficie de 525 m².

En cas de revente de ces parcelles dans les dix ans qui suivent leur acquisition, une sanction sera applicable, celle-ci correspondant à la différence entre le prix de l'acquisition (prix préférentiel négocié) et le prix de vente non négocié.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer l'acte de vente, chez Me LECHAUX à l'étude notariale de Périers et à percevoir la recette correspondante sur le budget lotissement du Pont.

6- Création d'une nouvelle adresse

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de M.et Mme Joël DAUVIN pour la création d'une adresse sise 1, les Mareaux, sur la RD 650, route touristique où ils ont une habitation.

Les services concernés seront prévenus.

Le conseil, à l'unanimité, valide la proposition de Madame le Maire et autorise la création de l'adresse proposée.

7- Le Parc

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion qui permettra de commencer les travaux des lots 1 et 2.

Ils pourront démarrer après la réunion de tous les partenaires concernés.

Le second appel d'offres est bientôt terminé.

8- Salle Guillon

Madame le Maire informe que les travaux continuent au sein de la salle Guillon.

9- Cinéma

La convention cinéma a été dénoncée par l'association des cinémas de la plage en mars 2021.

Mme Le Maire informe le conseil municipal que suite à la DSP (délégation de service public) par souci de transparence et respect de la réglementation, la SARL Cinéode a été retenue (réf délib-08-CM 25032021).

Les membres du Conseil Municipal ont été invités à une réunion de concertation concernant l'élaboration de la Convention entre la Commune de Pirou et la SARL Cinéode.

Un état des lieux et du matériel a été réalisé par toutes les parties concernées le Mercredi 19 Mai 2021.

Le responsable des cinémas de la plage de Hauteville a été reçu en date du 17/05/2021 à la Mairie de Pirou afin que tous les comptes puissent être soldés après la communication du bilan comptable 2020 jusqu'au 18 Mai 2021 inclus, ainsi qu'un état précis des cartes vendues. A ce jour, rien n'a encore été communiqué.

Les anciennes cartes seront échangées jusqu'au 30 Juin 2021.

L'état des lieux et l'inventaire n'avaient pas été faits à la signature de la convention avec l'association des cinémas de la plage.

Madame le Maire a signé ladite convention le Mercredi 19 Mai 2021 avec Cinéode.

Un état des lieux et un inventaire ont été faits.

10- Camping Le Clos Marin- Devis

Madame le Maire propose au conseil municipal le choix des devis suivants :

TELEVISION POUR LES 2 MOBILHOMES 3 CHAMBRES

FOURNISSEUR	PRIX HT	PRIX TTC
EXTRA JEANNE-contour tv blanc 2 installations	1 210,64 €	1 452,76 €
LECARDONNEL- TV et 2 installations	1 64, 30€	1 397,16€

VAISSELLE / SALON DE JARDIN ET FAUTEUILS / PIED DE PARASOL POUR LES 2 MOBIL HOMES 3 CHAMBRES

FOURNISSEUR	PRIX HT	PRIX TTC
LANTIN SUD EQUIPEMENT	851,24 €	1 021,49 €
SFPL	989,48 €	1 187,38 €

VAISSELLE POUR MOBIL-HOMES

FOURNISSEUR	PRIX HT	PRIX TTC
LANTIN SUD EQUIPEMENT	435,00 €	523,19 €
SFPL	474,10 €	568,92 €

ROBOT ELECTRIQUE PISCINE

FOURNISSEUR	PRIX HT	PRIX TTC
PISCINE HYDRO SUD	2 507,50 €	3 009,00 €

PETITS MATERIEL AGENT ENTRETIEN

FOURNISSEUR	PRIX HT	PRIX TTC
LA HAYE MOTOCULTURE TRONCONNUEUSE THERMIQUE	374,25 €	449,10 €
LA HAYE MOTOCULTURE ASPIRATEUR SOUFFLEUR	560,50 €	672,60 €

BARBECUES (4)

FOURNISSEUR	PRIX HT	PRIX TTC
BRICOMARCHE	596,67 €	716,00 €
ESPACE EMERAUDE		

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire au choix des devis (surlignés en jaune) tels que présentés ci-dessus et à les régler sur le budget du camping.

11- Eclairage près du camping

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal quant à la validation d'un devis concernant l'installation de deux réverbères au Camping pour un montant de 6 380 € HT sur le budget camping.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer ce devis.

12- Logements communaux

Logement communal – 4 place des bocagers – attribution de logement et modification de loyer

Madame le Maire informe le conseil le logement communal 4 place des bocagers est libre.

Le montant actuel est de 313. 61 €. Madame le Maire propose de fixer le loyer de ce logement à 315. 00 €

Madame Clara BOUDET est intéressée par ce logement et souhaite obtenir celui-ci à compter du 1^{er} Juin prochain.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer le bail de location avec Madame Clara BOUDET, fixe le loyer à 315,00 € mensuels et autorise madame le Maire à percevoir celui-ci à compter du 1^{er} juin 2021.

13- Le marché, les manèges, les forains

A- Convention Manège- Régie droits de place – Forains – Tarifs

Madame le Maire propose la tarification suivante pour l'année 2021
C'est un forfait à la saison.

Emplacement	Tarifs 2021
Manège enfants	260.00 €
Jeux Adresses	160.00 €

Stand Chichi	60.00 €
Autos tamponneuses	305.00 €
Peluches	100.00 €
Pêche aux canards	100.00 €
Trampoline	100. 00 €
Piscine à bulles	60.00 €

Le stationnement est effectif jusqu'au 15 Septembre 2021.

B- Pour les fêtes- Stationnement des caravanes 2 maximum par famille

Madame le Maire propose la tarification suivante pour l'année 2021

Tarifs	2021
Caravanes	5 .00 € / jour / caravane
Stand / Mètre Linéaire	2 .50 € / Mètre Linéaire
Manèges enfants	10 .00 € / jour

Pour tous, une convention, les copies des pièces obligatoires et l'assurance seront fournies à l'arrivée.

Le stationnement est limité à 7 jours, du mardi au mardi suivant.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, valide l'application des tarifs de la présente délibération à compter du 20 mai 2021.

14- Subventions

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal quant au versement des subventions suivantes :

- **PIROUESIE** : 3 000.00 € pour le Festival de l'été
- **Gymnastique** : 500.00 €
- **Chasse** : 1 500.00 € (reversement d'un bail pour la forêt).
- **Groupement Rural de la Jeunesse Sportive de l'AY** : 470.00 €

D'autres demandes pourront être examinées ultérieurement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à verser aux associations les sommes ci-dessus.

15- Attribution de subvention – Parc des Marais

Madame le Maire informe le conseil municipal que le projet « aménagement d'un parc en zone humide : lieu de réinvention des communs », qui a été déposé dans le cadre de l'appel à projet « ma commune en transition » a reçu un avis très favorable du jury constitué à cet effet, confirmé par la délibération CS 2021/71 du Comité Syndical du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin, réunion le 23 Mars 2021.

En conséquence, Madame le Maire a le plaisir de vous informer qu'une subvention à hauteur de 10 000€ sera attribuée par le Parc, dans le cadre de son fond de transition écologique.

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention pour confirmer l'engagement dans ce projet.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention pour confirmer l'engagement dans ce projet.

16- Vidéo protection

Madame le Maire informe le conseil municipal de la réception des travaux et décision de réception concernant la vidéo protection.

Le procès-verbal des opérations préalables à la réception a été établi en date du 7 Mai 2021 et des propositions présentées le 07 Mai 2021 par le Maître d'œuvre.

La réception est prononcée sous 4 réserves émises, à savoir :

- R1- pu 7 à installer (matériel livré) – 4 caméras à installer
- R2- Panneaux manquants en cours de réception
- R3- Mise en fonction du Mât support caméra en attente
- R4- Formation – in situ le 21 Mars 2021

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à se rapprocher du cabinet VIDEOCONCEPT, à démarrer la deuxième phase, à signer tous les documents y afférent et à prévoir les sommes nécessaires au budget.

17- STEP – bilan assainissement

Madame le Maire présente le bilan agronomique 2020 de la station de Pirou au Conseil Municipal.

La synthèse du registre et du bilan agronomique 2020 autour de la valorisation des boues de la station de Pirou Manche a été transmise à la commune.

Les annexes sont présentées sur vidéo projection.

L'annexe 2 stipule les flux en tonnes de matières sèches par hectare en 10 ans et les flux métalliques et composés traces organiques

L'annexe 3 présente une cartographie des parcelles épandues en 2020.

Rappel : la STEP a pu traiter les boues pendant la Covid 19, grâce à son équipement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le bilan agronomique 2020.

18- Indemnités de fonction des conseillers délégués

Madame le Maire rappelle au conseil la délibération du Jeudi 25 Mars 2021 concernant la démission du premier adjoint, la désignation d'un premier adjoint, la création et le vote de trois postes de conseillers délégués, date de reprise de fonction effective ainsi que la modification du tableau municipal.

La préfecture de la Manche, nous indique, selon les articles L.2123-24 et L. 2123-24-1 du CGCT et la réponse du Ministre de l'intérieur publiée au JO du 05/11/2013, page 11 643 à la question n° 27235 publiée au JO le 28/05/2013, que, dans le cas où tous les postes d'adjoint ne seraient pas pourvus, ce calcul d'indemnisation doit être obtenu sur la base du nombre réel d'adjoints, ceux-ci devant en outre détenir une délégation de fonctions.

Il est nécessaire de procéder à l'annulation de la délibération n° 5/CM03/2021.

Le conseil, à l'unanimité, décide d'annuler la délibération n°5/CM03/2021 du 25 Mars 2021 et décide de créer un poste de 4^{ème} adjoint.

Fiche d'appel-Candidatures : 1 –

Vote : 15 voix- Urne : 15 voix- Enveloppes : 15

Monsieur Gérard LEMOINE est élu à l'unanimité du Conseil Municipal

Monsieur Michel GARRAULT propose d'aider bénévolement Monsieur Gérard LEMOINE dans ses missions.

Tableau Du Conseil Municipal

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM
Maire	Mme	LEFORESTIER Noëlle
Premier adjoint	Mme	LEDANOIS Laure
Second adjoint	M.	CAMUS FAFA José
Troisième adjoint	Mme	RAPILLY Isabelle
Quatrième adjoint	M.	LEMOINE Gérard
1- Conseiller Municipal	M.	GARRAULT Michel
2- Conseiller Municipal	M.	MAUDUIT Roger
3- Conseiller Municipal	Mme	LEROTY Rose-Marie
4- Conseiller Municipal	M.	LOY Michel
5- Conseiller Municipal	Mme	CHRISTY Sylvie
6- Conseiller Municipal	Mme	HEROUET Nathalie
7- Conseiller Municipal	M.	LENORMAND Patrick
8- Conseiller Municipal	Mme	SOHIER Stéphanie
9-Conseiller Municipal	Mme	ALIX Emilie
10- Conseiller Municipal	M.	LEVEQUE Jacques

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

19- Prélèvements des eaux de baignades Approbation de la révision du profil de vulnérabilité des eaux de baignade

Madame le maire rappelle au conseil les directives européennes 2006 de la loi sur l'eau qui obligent les collectivités à effectuer des contrôles plus fréquents et plus élaborés des eaux de baignades et des eaux de mer aux endroits habituels et sollicite la validation du conseil municipal pour demander un devis du laboratoire LABEO Manche.

- Apporter des réponses rapides en constituant une base de données qui pourra servir de référentiel pour se mettre en conformité avec la réglementation.
- Identifier et hiérarchiser les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs,
- Définir les actions visant à supprimer ces sources de pollution.

La Directive de 2006 impose aux collectivités la révision de leur(s) profil(s) de vulnérabilité selon un calendrier dépendant du classement sanitaire des plages.

La Commune demande, comme l'an dernier, les contrôles sanitaires et les prélèvements des eaux de baignade en mer aux endroits habituels qui seront réalisés par la société LABEO.

Pour information, la facture 2020 s'élevait à 3 070, 59 € HT pour les locations et le nombre de prélèvements suivants :

- **Armanville (en 2020) :**
Contrôle sanitaire des eaux de baignade en mer : 16
Prélèvement des eaux de baignade en mer : 16
Contribution CD50 CS baignades en mer : 10
- **Face au CD 94 (en 2020)**
Contrôle sanitaire des eaux de baignade en mer : 17
Prélèvement des eaux de baignade en mer : 17
Contribution CD50 CS baignades en mer : 10
- **Retenue d'eau de mer de Pirou (en 2020)**
Contrôle sanitaire des eaux de baignade en mer : 8
Prélèvement des eaux de baignade en mer : 8

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent Madame le Maire à signer tout devis relatif à cette demande.

20- Ecole : Transports scolaires, divers

Madame le Maire informe le conseil municipal que tous les devis n'ont pas été réceptionnés à ce jour et seront revus au regard des sorties souhaitées par l'école.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote sur le principe de financer les transports scolaires de l'école du château jusqu'en Décembre 2021.

21- Préparation de la saison

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les Services Techniques vont assurer le nettoyage de la réserve d'eau de mer, fin Juin, au moment de la marée, installer les balisages et faire tous les travaux nécessaires avant l'amorce de la saison.

La livraison de la nouvelle balayeuse est prévue lundi 1^{er} Juin 2021.

22- Stagiaires

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Pirou a reçu des demandes de stages d'élèves d'établissements scolaires.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à effectuer le choix de stagiaires au regard des besoins des services de la collectivité et à signer tous les actes afférents aux stages

23- Sauveteurs S.N.S.M.

Madame le Maire informe le conseil municipal que le Président de la S.N.S.M. Emmanuel de OLIVIERA, accompagné de M. Bertrand HUDAULT, Inspecteur général et de M. Jean-Marie CHOISY, délégué Départemental, rendait visite à la station de Pirou, le 10 Mai 2021.

M. Jean -François RAPILLY, Président de la station présentait les bénévoles présents.

Le patron, M. Jérôme LEFEUVRE expliquait et présentait le matériel à disposition.

La délégation visitait ensuite les locaux mis à disposition de la station par la Mairie (garage et poste de secours) et s'arrêtait également à la boutique.

Etaient abordés les sujets de la sécurité, les formations et les moyens matériels, les 3 axes majeurs pour assurer leur mission.

Ils effectuent une dizaine d'interventions par an ainsi que des vigies marées pour les coefficients au-dessus de 100.

Ils programment aussi deux exercices par mois.

Les bénévoles de la station ont été ravis et honorés de rencontrer leur Président National qui a su les écouter avec beaucoup de bienveillance.

Sauveteurs de l'été

La Mairie de PIROU souhaitait allonger la période de surveillance assurée par les sauveteurs mais la COCM a expliqué que cela n'était pas possible car la demande avait été préparée en Janvier.

Une demande va être faite rapidement pour l'année 2022 de la part de la commune de Pirou.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à effectuer cette demande.

24- Petits travaux

Madame le Maire informe que plusieurs dégradations sont à réparer.

- - Rue le Haut de la rue, un bout de caniveau est abîmé ;
 - Rue des Chardonnerets, il y a un trou ;
 - La Mare à Madelon, une buse a été cassée ;
 - A la bouillotte, un banc a été vandalisé ;
 - Croisement Rue des Hublots et Rue Molière, la chaussée il y a tout le virage d'abîmé ;
 - La lice en bois du city parc est à changer ;
 - Pancarte abîmée (cédez le passage) à l'Eventard à remplacer
-

25- Délégations aux adjoints

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de disposer de la capacité à ester en justice au nom de la collectivité pour procéder au dépôt d'une plainte ou se rendre chez le conciliateur au nom de celle-ci et défendre la commune au tribunal.

C'est la raison pour laquelle Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'attribuer cette délégation aux adjoints suivants :

- Laure Ledanois
- José Camus Fafa
- Isabelle Rapilly
- Gérard Lemoine

Surveillance des travaux et des chantiers, voirie et chemins signalétiques, assainissement -STEP, Estran, Marché-Gens du voyage, Parc d'engins, véhicules et matériels divers (suivi et entretien), Gestion des ordures ménagères, tri sélectif et gestion des déchets en relation avec la COCM.

- Le conseil, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à donner ces délégations aux membres ci-dessus.

Délégations à la C.O.C.M. –Modification des élus siégeant aux commissions suivantes :

- Michel Garrault remplace Laure Ledanois : Ordures ménagères
- Laure Ledanois remplace Alain Giard : travaux bâtiment et accessibilité

Le conseil, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à donner ces délégations aux membres ci-dessus.

26- Commune – décision budgétaire modificative n°1

Madame le Maire précise qu'il faudra prendre une décision modificative budgétaire, de déplacer 500 € du compte 21 578 vers le compte 2188 afin de permettre sa prévision en reste à réaliser sur 2021.

Madame le Maire propose le devis virement de crédits suivant :

Compte à débiter	Compte à créditer
21 578- outillage et matériel industriel : - 500 €	2188- Autres immobilisations corporelles : + 500 €

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à procéder à la DM n° 1 telle que présentée ci-dessus.

27- Camping – décision budgétaire modificative n°1

Madame le Maire précise qu'il faudra prendre une décision modificative budgétaire, de déplacer 1 000 € du compte 2154 au compte 2181 afin de permettre sa prévision en reste à réaliser sur 2021.

Madame le Maire propose le devis virement de crédits suivant :

Compte à débiter	Compte à créditer
2154 : - 1 000 €	2181 : + 1 000 €

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à procéder à la DM n° 1 telle que présentée ci-dessus.

28- FAJ

Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) est un dispositif départemental de dernier recours destiné aux jeunes adultes en grande difficulté sociale, âgés pour la plupart entre 18 et 25 ans.

Il vise à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, à leur apporter des secours temporaires pour faire face à des besoins urgents.

Le fond octroie essentiellement des aides financières individuelles versées le plus souvent à titre subsidiaire lorsque les autres dispositifs existants ne peuvent être mobilisés.

La direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) mène auprès des conseils départementaux une enquête bisannuelle sur le fond d'aide aux jeunes

Madame le Maire présente au conseil la demande d'aide du conseil départemental concernant le Fonds d'Aide aux Jeunes au titre de l'année 2021 qui peut être versée du 05 Février au 31 Décembre 2021.

Comme les années précédentes, la participation par habitant est de 0.23 € , soit un total de 329, 36 € (base de population INSEE 1^{er} Janvier 2020 (base 2018) : 1432 habitants

Le conseil, à l'unanimité, décide de participer au FAJ et autorise madame le Maire à verser la somme correspondante.

29- Elections Départementales et Régionales – Organisation des bureaux de votes

Madame Le Maire informe le conseil municipal des élections départementales et régionales au mois de juin 2021 (20 et 27 juin).

Il est nécessaire de procéder à l'organisation des bureaux de votes de ces élections en répartissant les différentes permanences tenues au cours de ces journées

Chaque lieu de vote devra être doté des matériels habituels.

Mme Le Maire propose au conseil municipal de procéder ainsi :

Les élections régionales et les élections départementales se dérouleront à la salle Claude Massu à Pirou Plage, suivant les recommandations de la sous-préfecture.

Le président pour ces élections peut être responsable de 2 bureaux de vote.

Madame Le Maire sera la responsable du bureau 1 et Madame Laure Ledanois, 1^{er} adjoint, sera responsable du bureau 2 de 8h00 à 19h00.

Date de commission de contrôle : Jeudi 27 Mai 2021 à 10h00

Affichage du procès-verbal de la commission de contrôle : vendredi 28 mai 2021

Le conseil, à l'unanimité, autorise Mme Le Maire, Madame Noëlle LEFORESTIER, à établir la commission de contrôle électoral comme cité ci-dessus.

Dimanche 20 Juin 2021 – 8h00-18h00

Bureau n°1- Madame Noëlle LEFORESTIER		Bureau n° 2- Madame Laure LEDANOIS	
Régionales	Départementales	Régionales	Départementales
8h00 – 13h30	8h00 – 13h30	8h00 – 13h30	8h00 – 13h30
Noëlle LEFORESTIER Stéphanie SOHIER	Roger MAUDUIT Isabelle RAPILLY	José CAMUS- FAFA Sylvie CHRISTY	Daniel CHRISTY Christiane DURCHON
Marie-Madeleine LEVEQUE		Jean-Jacques LABORIE	
13h 30 – 19h 00	13h 30 – 19h 00	13h 30 – 19h 00	13h30- 19h00
Gérard LEMOINE Rose Marie LEROTY	Colette LECOULLARD Christiane DURCHON	Laure LEDANOIS Michel GARRAULT	Jacques LEVEQUE Michel LOY
Philippe AGNANOSTIDES			

Dimanche 27 Juin 2021 – 8h00-18h00

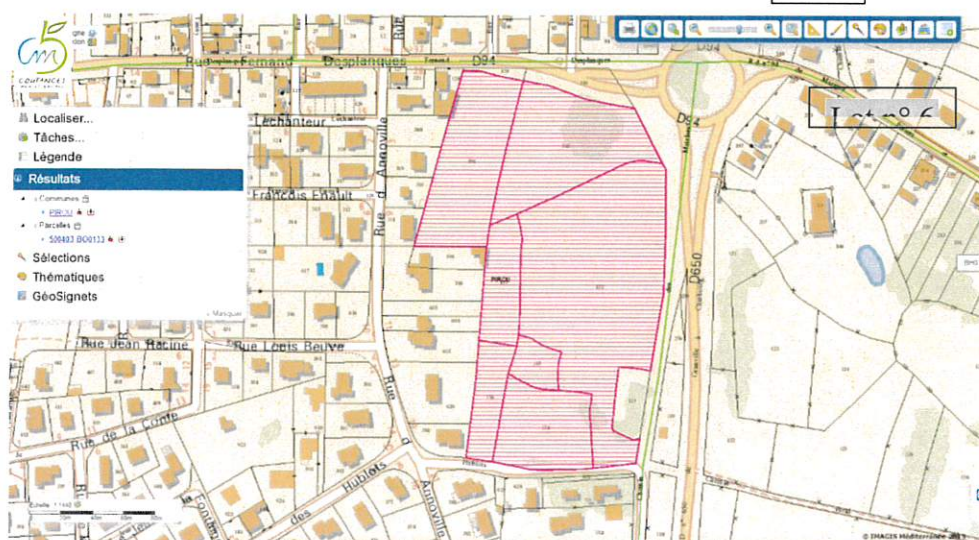
Bureau n°1- Madame Noëlle LEFORESTIER		Bureau n° 2- Madame Laure LEDANOIS	
Régionales	Départementales	Régionales	Départementales
8h00 – 13h30	8h00-13h30	8h00 – 13h30	8h00 – 13h30
Noëlle LEFORESTIER Stéphanie SOHIER	Roger MAUDUIT Isabelle RAPILLY	José CAMUS- FAFA Sylvie CHRISTY	Laure LEDANOIS Elisabeth LESIGNE
Marie-Madeleine LEVEQUE		Jean-Jacques LABORIE	
13h 30 – 19h 00	13h 30 – 19h 00	13h 30 – 19h 00	13h 30 – 19h 00
Gérard LEMOINE Rose Marie LEROTY	Colette LECOULLARD Christiane DURCHON	Michel GARRAULT Jacques LEVEQUE	Sylvie Le ROULLEY Daniel CHRISTY
Philippe AGNANOSTIDES		Michel LOY	

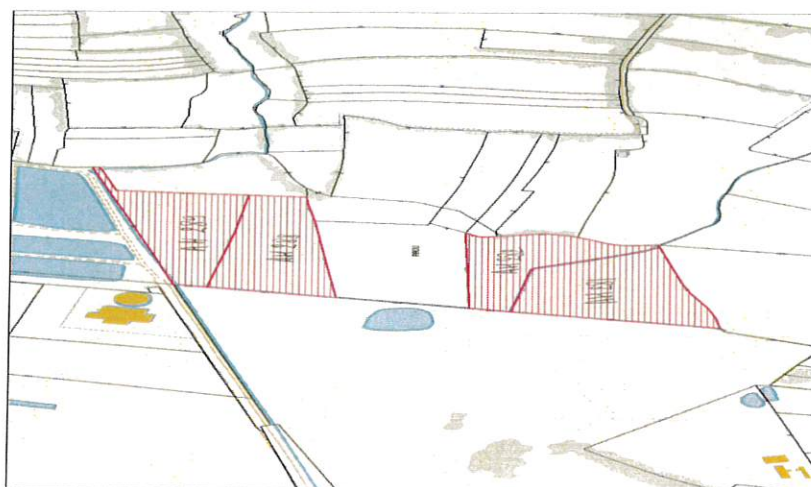
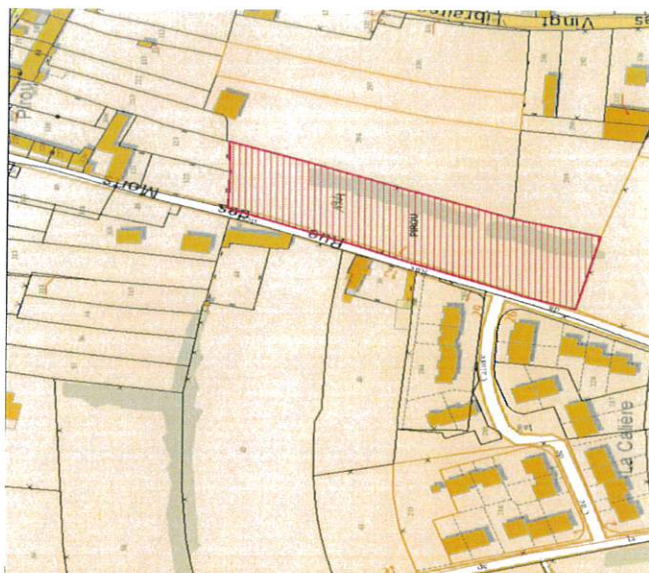
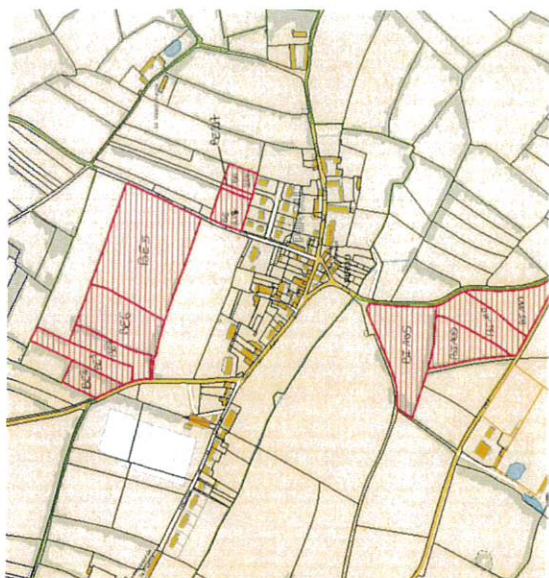
30- Coupe d'herbe-Vente d'herbe :

Madame le Maire rappelle au conseil les coupes d'herbe qui sont allouées tous les ans aux Pirouais qui le souhaitent.

Les parcelles suivantes sont proposées à la coupe :

Section	Numéro	Superficie
BE	2	Lot n°3 : 7 463 m ²
BE	3	
BE	5	Lot n°4 : 31 351 m ²
BE	6	
BE	7	4 227 m ²
BE	217	Lot n°1 : 4 994 m ²
BE	218	
BE	224	
BI	105	11 979 m ²
BI	109	Lot n°2 : 17 849 m ²
BI	110	
BI	111	
AH	281	Lot n°5 : 39 420 m ²
AH	282	
AH	288	
AH	289	
AE	124	5 861 m ²
BP	144	m ²
BO	596	Lot n°6 : 30 419 m ²
BO	582	
BO	132	
BO	135	
BO	134	
BO	137	
BO	136	





Le conseil municipal décide d'attribuer au plus offrant les parcelles communales concernées et de solliciter les Pirouais intéressés par voie d'affichage. Les offres doivent être déposées en mairie pour le 4 juin à 9h sous pli cacheté sur lequel sera indiqué « Coupe d'Herbe - Ne pas ouvrir avant la commission ».

Il est précisé qu'une seule coupe est autorisée, que le terrain doit être bien nettoyé après la coupe et que seuls les Pirouais peuvent présenter une offre.

Le produit de la coupe doit faire l'objet d'une consommation personnelle et ne peut être revendu.

Les membres de la commission d'ouverture des plis sont chargés par le conseil, à l'unanimité d'ouvrir les plis et d'attribuer les parcelles afin que les coupes puissent être réalisées dans les meilleures conditions. La réunion d'attribution est prévue le 4 juin à 11h.

31- Jury d'assises

Madame le Maire donne lecture du courrier accompagnant l'arrêté de la préfecture portant répartition du nombre de jurés de la liste annuelle du jury des assises 2022. Une personne de plus de 23 ans doit être tirée au sort parmi la liste électorale principale de Pirou.

Il est procédé au tirage au sort selon les modalités définies par le préfet.

Sont tirés au sort :

- Madame NAVET Caroline née le 15-05-1984 à Coutances – 2, rue du Bretagne. (Page 112, ligne n° 7 de la liste électorale générale)-Bureau 1- Emargement 495
-

32- Photocopieur- Ordinateur

Acquisition d'un pc portable- remplacement du matériel (photocopieur)

Madame le Maire rappelle au conseil l'inscription budgétaire 2021 concernant l'acquisition d'un ordinateur portable nécessaire aux opérations de gestion administrative prévues sur la ligne 2183.

Une étude a été effectuée et la société ANI de Lessay propose un portable et les logiciels attenants à hauteur de 1258,14 € HT.

De plus, le photocopieur de l'administration arrivant à échéance concernant sa location, il est possible d'envisager le renouvellement du matériel (photocopieur couleur avec scanner et raccordement au réseau informatique).

Le conseil, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le devis de ANI informatique concernant l'ordinateur portable ainsi qu'à régler la dépense correspondante.

De plus, il autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires au renouvellement du contrat de location du photocopieur.

33- Achat remplacement lave-vaisselle -Cantine scolaire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le lave-vaisselle de la cantine scolaire est hors service et non réparable.

Madame le Maire rappelle au conseil l'inscription budgétaire 2021 concernant l'acquisition d'un lave-vaisselle nécessaire aux opérations de gestion administrative prévues sur la ligne 2188.

Une étude de devis a été effectuée ;

Le mieux disant, la société TECHNOTEL de Coutances propose un lave-vaisselle à hauteur de 1 817,00 € HT.

Le conseil, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le devis de TECHNOTEL concernant le lave-vaisselle ainsi qu'à régler la dépense correspondante.

Questions diverses et tour de table

- Wifi camping : il y a des problèmes sur chaque antenne suite à de mauvais réglages. Un responsable est venu : des propositions vont être faites car il faut que cela fonctionne rapidement pour la saison;
- Problème de lampadaire côté des maisons de la plage ;
- A l'Eventard, à droite, un panneau au « cédez le passage » est tombé ;
- Semaine fédérale de cyclotourisme Valognes 2021 : Il passera à Pirou le 26 Juillet 2021 ;

- Au camping, la société choisie lors de l'appel d'offres « petit matériel et produits » est en rupture de stocks et ses propositions sont plus chères que ce qui avait été acté. Nous en sommes fort mécontents ;
- Deux nouveaux saisonniers sont arrivés ;
- Au Cinéma de Pirou, Cinéode a réalisé un état des lieux et un changement d'ampoules a été effectué gratuitement Une remise officielle aura lieu.
- Roger Mauduit propose l'installation de plots au square PICARD pour éviter l'accès des véhicules et sécuriser le lieu.
- Michel Garrault demande s'il y a la possibilité d'acquérir une citerne 3000 litres à eau avec charriot avec pompe pour arrosage des fleurs. Des devis vont être demandés.
- Le Conseil Départemental de la Manche a décerné la médaille de la famille à Madame Magali THOMAS ainsi qu'un diplôme.
Une remise officielle aura lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20

Le Maire,

Madame Noëlle LEFORESTIER

